

# COMITE DES FETES DE CONDE Ste LIBIAIRE

## Bulletin d'Inscription à la Brocante du dimanche 02 juin 2019 à CONDE Ste LIBIAIRE (De 6h à 18h)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél. : .....

Mail : .....

### Vous êtes :

Amateur (4,00 € le mètre linéaire)  Professionnel (5 € le mètre linéaire)  
*(Mettre une croix dans la case correspondante)*

### Cochez le titre justifiant votre identité :

Carte d'identité  Permis de conduire  Passeport  Autre

Joignez obligatoirement une photocopie lisible de la pièce d'identité recto-verso.  
Si vous êtes professionnel, joignez en plus une photocopie de votre inscription au Registre du Commerce.

Nature des objets vendus : .....

Nombre de mètres ..... Total à payer : .....

Observations : .....

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la brocante

J'atteste ne pas avoir effectué plus de 2 brocantes dans l'année

Signature :

Complétez et retournez votre bulletin accompagné du paiement et de la copie recto-verso de votre carte d'identité à :  
Comité des Fêtes, Mairie de CONDE Ste LIBIAIRE ou déposez-le dans la boîte aux lettres de la Mairie.

**Avant le 20 mai 2019.**

N° du Reçu  
(Cadre réservé au CDF)

--

# REGLEMENT :

Comité des Fêtes de Condé Ste Libiaire organise une Brocante & Vide-Greniers annuels le dimanche 2 juin 2019 de 6 h 00 à 18 h 00.

Elle est ouverte aux Amateurs et aux professionnels quelle que soit leur résidence, sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Conformément à la législation en vigueur, un registre côté et paraphé par Monsieur le Maire de Condé Ste Libiaire sera ouvert.

Il contiendra les noms, prénoms et adresses des participants, les numéros et dates de délivrance des pièces d'identité fournies. Il sera tenu pendant toute la durée de la manifestation à la disposition des services de police et de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes ainsi que des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Il sera remis à la Sous-préfecture de MEAUX dans les huit jours suivant la manifestation.

Cette manifestation est déclarée à la Sous-préfecture de MEAUX et placée sous la responsabilité directe du Président du Comité des Fêtes. Elle se déroule dans la rue la Mairie et rue de Couilly. L'organisation et la mise en place de la brocante, comme l'attribution des emplacements, relève de la seule responsabilité du Comité des Fêtes. **La mise en place s'effectue le matin d'arrivée sur le site par des N° délivrés par le Comité des Fêtes aucune réclamation ne sera acceptée.** L'accès au site est contrôlé, il n'est autorisé que sur présentation d'un reçu délivré lors de l'inscription. **Le Comité des Fêtes organise sur place un stand de restauration et vente de boissons.**

Le comité des fêtes se réserve l'exclusivité de la restauration et de la buvette

## TARIFS ET MODALITES D'INSCRIPTION :

- Le droit d'inscription est de 4,00 € pour 1 emplacement de 1 mètre,
- Pour les professionnels le droit d'inscription est de 5€ par emplacement de 1 mètre.
- Paiement par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre du Comité des Fêtes,
- En espèces à la Mairie de Condé Ste Libiaire, les jours de permanences. Merci de faire l'appoint.
- Pour s'inscrire, compléter un bulletin d'inscription et justifier de son identité. Les pièces d'identité produites doivent être en cours de validité. Un reçu confirmant l'inscription est remis ou envoyé à chaque inscrit, il doit être présenté à l'entrée du site le jour de la Brocante.
- **1 véhicule par exposant sera admis sur le site, il devra être stationné en face de l'emplacement, sans monter sur le trottoir (rue de Couilly).** Il convient à chaque exposant d'adapter le nombre d'emplacements proportionnellement à ses besoins au moment de l'inscription.
- **Pour les personnes ayant un stand devant leur propriété, celui-ci ne pourra pas empiéter sur la propriété voisine. Aucun métrage supplémentaire ne sera attribué le jour de la Brocante et aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'intempéries ou pour toute autre raison. L'énergie électrique n'est pas fournie, les engins ou matériels pouvant présenter des risques d'incendie ou d'explosion (appareils de cuisson, matières inflammables, chauffage, gaz, groupes électrogènes etc.) sont strictement interdits sur le site.**

**RESPONSABILITES :** Chaque exposant est responsable de son emplacement, en cas de dégradation sur les lieux du déballage, la responsabilité de l'exposant pourra être engagée.

**L'emplacement devra être laissé propre**

L'inscription n'est acquise qu'après le paiement. Les inscriptions pourraient être closes sans préavis si l'afflux d'exposants dépassait les capacités d'accueil du site. La participation à la Brocante vaut acceptation du présent règlement. Le Comité des Fêtes se réserve le droit de le modifier en cas d'absolue nécessité.

## **OBLIGATIONS :**

**Les Professionnels doivent être :** inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés. Titulaires de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires pour participer à des foires dans des Communes autres que celle du siège de l'entreprise.

**Particuliers : Ne sont autorisés à la vente que des objets mobiliers usages personnels.**

Signature ((lu et approuvé)

Le Président du Comité des Fêtes

*Pascal Carré*